

Les bassins versants à Férel

Un bassin du versant, c'est quoi ?

Un bassin versant est une aire **délimitée** par des **lignes de crête**, dans laquelle toutes les eaux tombées alimentent un même **exutoire** : un cours d'eau, un lac, une mer, un fleuve, un océan...

Sur l'ensemble d'un territoire, chaque goutte de pluie s'**écoulera** vers un exutoire. Un vaste ensemble de ruisseaux, de fossés ou encore de canaux permettent le cheminement de ces eaux. Les marais et les cours d'eau se nourrissent de cette eau de pluie qui ruisselle ou s'infiltrate dans le sol.

Le territoire naturel de l'eau est donc le bassin versant. C'est une unité géographique naturelle et non pas une entité administrative.



✓ LE BASSIN VERSANT DE LA VILAINE

Le bassin de la Vilaine s'étend entre 10 500 km² et 11 000 km², dans l'est et le sud-est de la Bretagne. Il se jette dans l'océan Atlantique entre le golfe du Morbihan, à l'ouest, et l'estuaire de la Loire, au sud-est.

Le bassin comprend un fleuve principal, la Vilaine (218 km).

Elle possède 7 affluents de plus de 50 km : l'Oust (137 km), le Don (119 km), la Seiche (97 km), le Meu (85 km), le Semnon (73 km), l'Isac (69 km) et la Chère (65 km).

LE BARRAGE D'ARZAL

Le barrage est devenu la « clé de voûte » d'un système complexe où les différents usages de l'eau imposent une approche globale et intégrée de sa gestion

En période de crue de la Vilaine l'objectif d'évacuer les débits demeure prioritaire et passe devant tous les autres usages. Cet impératif peut gêner la navigation, voire entraîner son interdiction lors des grandes crues.

En période d'étiage, c'est l'objectif d'alimentation en eau potable qui devient prioritaire. L'intrusion d'eau de mer dans le plan d'eau, du fait des éclusages, peut entraîner des élévations de salinité incompatibles avec la production d'eau potable. Malgré l'existence d'un dispositif de siphonnage des eaux salées, efficace mais très consommateur d'eau douce, en cas d'étiages sévères des restrictions d'éclusages peuvent être décidées, pénalisantes pour la navigation .

Un ouvrage multi usages (eaux-et-vilaine.bzh) (<https://www.eaux-et-vilaine.bzh/index.php/f-barrage/32-un-ouvrage-multi-usages>)

Retrouvez le barrage en directe sur : Barrage d'Arzal - Éclusages du jour ([lavilaine.com](https://www.lavilaine.com/index.php/fr/trafic)) (<https://www.lavilaine.com/index.php/fr/trafic>)

L'USINE DES EAUX DE VILAINE ATLANTIQUE

Implantée sur la commune, l'usine du Drézet alimente trois départements depuis sa construction dans les années 70

Allant de St-Nazaire à Vannes en passant par la Baule, Redon et bientôt Rennes, l'usine des eaux subvient aux besoins en eau des communes du secteur, notamment l'été et durant les périodes de sécheresses.

Retrouvez toutes les informations sur : L'usine Interdépartementale de Vilaine Atlantique (eaux-et-vilaine.bzh) (<https://www.eaux-et-vilaine.bzh/index.php/f-aep/37-l-usine-de-ferel>)

LE BASSIN VERSANT DU BRIVET

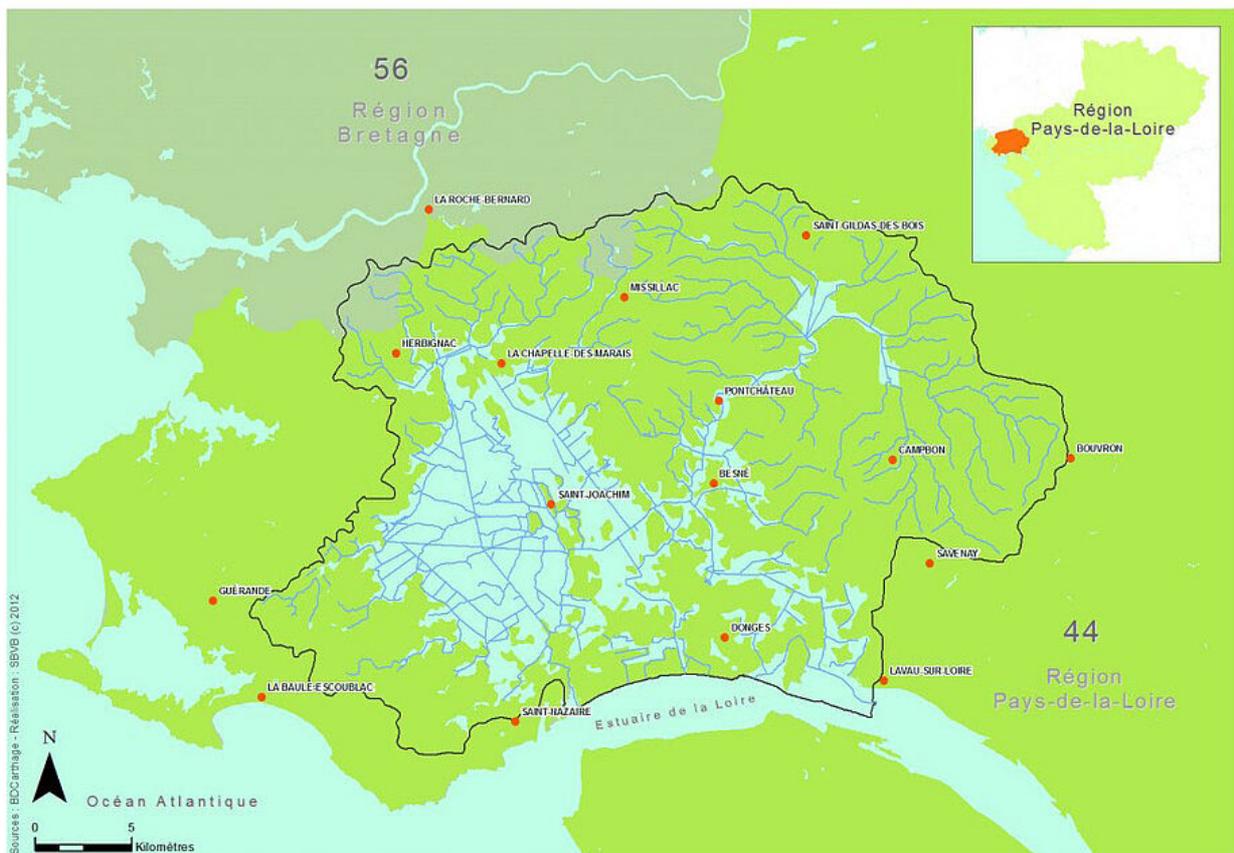
Le Brivet prend sa source dans les marais du Haut-Brivet, entre les communes de Sainte-Anne-sur-Brivet, Dréfféac et Saint-Gildas-des-Bois, à la confluence de plusieurs ruisseaux ou canaux de marais. Il s'écoule sur une distance de 31 km avant de se jeter dans l'estuaire de la Loire au niveau de l'écluse de Méan. Il s'agit du dernier affluent de la Loire avant son débouché dans l'Océan Atlantique. Le Brivet est aussi l'exutoire des marais de Brière.

Le Syndicat du Bassin Versant du Brivet (SBVB) est en charge de la gestion de ce bassin.



Retrouvez toutes les informations sur:

[Page accueil - SBVB BRIVET \(https://www.sbvb.fr/\)](https://www.sbvb.fr/)



Localisés au sud de l'embouchure de la Vilaine, sur le territoire des communes d'Assérac, Mesquer et Saint-Molf.

Ils occupent la partie orientale du traict de Pen-Bé, une échancrure de la côte, s'ouvrant à l'ouest vers l'océan Atlantique entre la pointe de Merquel et Pen-Bé.

Entre cette ouverture et les marais salants s'étend une zone d'estran (les traicts de Pen-Bé au nord et de Rostu au sud) découverte à marée basse et recouverte à marée haute.

Au milieu de ces deux traicts, l'étier de la Barre relie l'océan et les marais. Cet étier est l'embouchure du ruisseau du Mès, cours d'eau d'une vingtaine de kilomètres qui prend sa source à Guérande et donne son nom à la région.

MAIRIE DE FÉREL

1 place de la Mairie
56130 Férel

info@ferel.fr
02 99 90 01 06

Horaires :

Lundi et Jeudi : 09h00 - 12h00

Mardi et Mercredi :

09h00 - 12h00 / 14h00 - 17h30

Vendredi :

09h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00

Samedi (hors juillet/août) :

09h00 - 12h00